AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_115-DE Reçu le 12/07/2022 Publié le 12/07/2022



DEL 2022.07.06/115

DELIBÉRATIONS N°115 CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022

Thème:

AFFAIRES SCOLAIRES

Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents:

Objet:

Subventions aux activités pédagogiques - École de Fortville/ Année scolaire 2021-2022 : « Nuitée refuge pour les CM2 »

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Convocation:

Date: 29/06/2022

Affichage: 29/06/2022

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés:

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice: 33

Présents:

Nombre de

suffrages

exprimés:

33

29

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_115-DE Reçu le 12/07/2022

Reçu le 12/0//2022 Publié le 12/07/2022

VU

Rapporteur .

Michèle SKRIPNIKOFI

VU	La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à	ì
	l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles	3
	et élémentaires publiques.	

VULa circulaire n° 2005-1 du 05 janvier 2005 relative aux séjours courts et aux classes de découverte.

VU La circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 relative aux transports et à l'encadrement des sorties et voyages scolaires.

la délibération n° 2016.09.28/157 portant sur la convention de partenariat financier pour l'organisation des voyages scolaires des élémentaires entre le Département des Hautes Alpes et la Ville.

CONSIDERANT

l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Briançon.

CONSIDERANT

que pour l'année 2022, la participation du Conseil Départemental est de 12 euros par enfant dans la limite de 1000 euros sans pouvoir excéder la participation communale.

CONSIDERANT

que l'école de FORTVILLE organise une nuitée en refuge pour les élèves de CM2 (19 enfants), du 27 au 28 juin 2022 pour un budget prévisionnel de 1064,00 € détaillé ci-dessous.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses	6	Recettes	
Libellés	Montants en	Libellés	Montants en
	euros		euros
Hébergement	724,00	Participation familles	380,00
Transport bus	340,00	Subventions : - Conseil Départemental - Ville de Briançon	228,00 228,00
		Autres participations : -Coopérative	228,00
TOTAL	1064,00	TOTAL	1064,00

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022 07 115-DE

Reçu le 12/07/2022

Publié CONSIDERANT

les travaux del a commission « Vie quotidienne, Jeunesse et

Sports » réunie le 04 juillet 2022.

Ceci exposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver ce plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération:
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES SCOLAIRES DEL 2022.07.06/115

PUBLIÉE LE: 1 2 JUIL. 2022

Le Maire.

rnaud MURGIA